

<https://enseignants.se-unsa.org/Suppression-du-Diplome-intermediaire-en-Bac-pro-un-allegement-tres-attendu>



Suppression du Diplôme intermédiaire en Bac pro : un allègement très attendu

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : lundi 2 mars 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère vient de confirmer la suppression du diplôme intermédiaire (DI) dont les épreuves se situent en classe de première professionnelle. Le SE-Unsa, qui portait cette revendication depuis plusieurs années, salue cette décision.

Le remplacement du diplôme par une attestation en fin de première permettra d'alléger la pression évaluative et de récupérer plusieurs dizaines d'heures pour mieux assurer les apprentissages des élèves, tout en réaffirmant le rôle de l'équipe pédagogique dans la délivrance de l'attestation.

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, la charge de travail des personnels a été considérablement alourdie, la réforme étant particulièrement exigeante sur le plan pédagogique et nécessitant un temps important de concertation pour mettre en oeuvre les dispositifs imposés, la co-intervention et le chef d'oeuvre.

Dans ce contexte, la fin du DI constitue un véritable soulagement sans pour autant représenter un recul pour les élèves. En effet, le DI est en grande majorité un BEP, diplôme dont le caractère professionnel est contesté par les employeurs et qui disparaîtra du Registre National des Certifications Professionnelles en 2023.

Au-delà de cette suppression bienvenue, les PLP attendent du ministère qu'il reconnaisse la charge de travail importante que génèrent les différentes modalités d'évaluation du bac pro. Ils demandent une meilleure prise en compte des contraintes liées à l'enseignement en cycle terminal, à l'instar de leurs collègues du lycée général et technologique.

Ainsi, le SE-Unsa revendique une égale reconnaissance pour tous les enseignants en lycée. Concrètement, il demande la mise en oeuvre de la pondération « cycle terminal » pour les PLP et une indemnité revalorisée pour tous les enseignants concernés par des modalités d'épreuves autres que les épreuves nationales terminales.

Paris, le 2 mars 2020,
Stéphane Crochet
Secrétaire général du SE-Unsa

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93